

Publications des départements et des offices de la Confédération

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 06-8950 / 101393
Parker Lucifer SA, 1227 Carouge GE
production: secteur «soudage parties supérieures»
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H, 1 F
01.11.2006–31.10.2009 (Nouveau permis)
- 06-8953 / 101181
Bourquin SA, 2108 Couvet
étampage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
44 H
15.10.2006–14.10.2009 (Renouvellement/modification)
- 06-8980 / 100443
MECALP TECHNOLOGY SA, 1260 Nyon
atelier de décolletage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
10 H
13.10.2006–12.10.2009 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (Art. 17 LTr)

- 06-8920 / 109806
Vaucher Manufacture Fleurier SA, 2114 Fleurier
usinage CNC, galvanoplastie
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
11 H, 3 F
28.08.2004–27.07.2007 (Modification)

- 06-8946 / 108984
Planzer Transports SA, 1131 Tolothenaz
chauffeurs véhicules légers, personnel des quais
besoins spéciaux de consommation
12 H
05.11.2006–04.11.2009 (Renouvellement)

**Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour)
et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)**

- 06-8968 / 101104
Comadur SA, 2400 Le Locle
«usinage-polissage-lavage», pressage, injection, plasma, traitement thermique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
36 H, 20 F
28.05.2006–27.05.2009 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

24 octobre 2006

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail